



## Prêt pro et caution solidaire avec hypothèque

-----  
Par benalex

Bonjour,

Mes parents ont fait un prêt professionnel de 30 000? en 2008 pour l'ouverture d'un magasin ( une animalerie ) ce prêt étais pour se constituer un stock et acheter quelques fourniture utile a l'ouverture du magasin ( rayonnage ect.. )

Ils se sont porté caution solidaire et une hypothèque a été faite chez le notaire sur leur maison .

Le magasin n'ayant pas marché du tout ils ont déposé le bilan ( SARL ) .

Suite a ça la banque a envoyé un courrier a mes parents pour leur réclamer la somme restante au titre de la caution ( 21500? ) c'etais en 2010 .

Ma mère a fait dans la foulé un courrier avec accusé de réception demandant un aménagement mensuel pour pouvoir rembourser ce prêt ( toujours en 2010 )

Suite a ça plus aucune nouvelle , juste un courrier tout les ans qui indique le montant restant a rembourser .

Pas de mise en demeure , pas de relance , pas de poursuite ?!

Peut on parler de délai de forclusion ? Comment se débarrasser de ce prêt qui plane au dessus de mes parents qui n'ont plus de revenus maintenant ? surtout qu'a la base mes parents avaient fait un courrier pour payer , si ils n'y ont pas répondu comment le prendre ?

Merci d'avance pour vos conseils .

Cordialement